



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 9148

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de M. le ministre de la communication sur le projet de loi relatif au code de la communication. Ce texte a été l'un des tout premiers à être approuvé en conseil des ministres après la mise en place de l'actuel Gouvernement. Toutefois, il n'a toujours pas été soumis à l'examen des députés. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer la date à laquelle le Gouvernement envisage de proposer l'inscription de ce projet de loi à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.

Texte de la réponse

La partie législative du code de la communication a été approuvée en conseil des ministres puis transmise à l'Assemblée nationale le 2 avril 1993. Ce projet de loi ne pourra être inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale que lorsque auront été adoptées les dernières modifications que le Gouvernement souhaite apporter à la loi de 1986 sur la liberté de la communication audiovisuelle. Les administrations concernées poursuivent parallèlement l'élaboration de la partie réglementaire du code de la communication.

Données clés

Auteur : [M. Lenoir Jean-Claude](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9148

Rubrique : Communication

Ministère interrogé : communication

Ministère attributaire : communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 1993, page 4425

Réponse publiée le : 14 février 1994, page 764